

CETEM



73

CETEM

Société Anonyme au capital de 103 656 800 francs
Établissement Financier enregistré

Siège Social : 25, avenue Kléber, Paris 16^e

assemblée générale ordinaire du 23 avril 1974 - exercice 1973

SOMMAIRE

Rapport du Conseil d'Administration	p. 5
Annexe au Rapport du Conseil d'Administration	
Commentaires sur le Bilan	p. 14
Bilans Cetem et Cofica	p. 16
Comptes de Pertes et Profits Cetem et Cofica	p. 16
Rapports des Commissaires aux Comptes	p. 18
Résultats des cinq derniers exercices	p. 20
Filiales et participations	p. 21
Portefeuille-titres	p. 21
Comptes consolidés Cetem-Cofica	p. 23
Résolutions	p. 24



Henry DAVEZAC
1898-1973

C'est avec une profonde émotion que tous ceux qui l'ont connu ont appris le décès, le 6 novembre 1973, à l'âge de 75 ans, du Président de notre Société, M. Henry Davezac.

Les multiples activités qui ont jalonné sa longue et brillante carrière ont été étroitement mêlées à la vie publique et privée du pays.

Diplômé de l'École Libre des Sciences Politiques, licencié en droit et ès lettres, il entre en 1920 à la Cour des Comptes.

En 1925, il est nommé Secrétaire Général du Haut-Commissariat de la République Française pour les provinces du Rhin. En 1928, il est co-fondateur du Syndicat Général de la Construction Électrique

dont il devient Vice-Président Délégué en 1931, Président en 1960 puis Président d'Honneur et membre du comité directeur en 1964.

Pendant toute cette période, il joue un rôle éminent dans la politique industrielle de la France et contribue à placer le Syndicat qu'il a créé au premier rang des organisations professionnelles.

De 1930 à 1951, il est professeur à l'École Libre des Sciences Politiques devenue, au lendemain de la guerre, l'Institut d'Études Politiques de Paris. Il est, en 1945, un des co-fondateurs du C.N.P.F.

C'est en qualité de Délégué général du Syndicat Général de la Construction Électrique qu'il intervient en 1953, avec le Président de Fouchier, dans la création du Cetelem dont il devient Président du Conseil d'Administration.

Conseiller Référendaire Honoraire à la Cour des Comptes, Commandeur de la Légion d'Honneur, M. Henry Davezac était Président du Conseil d'Administration du Centre d'Échanges Technologiques Internationaux, Président Directeur Général de la Société Pirelli-France et Administrateur de plusieurs sociétés importantes.

Tout au long de sa vie professionnelle, M. Henry Davezac a fait montre de la plus haute conscience de l'intérêt général et du sens de l'efficacité le plus attentif. Il a participé de façon déterminante au développement et à la prospérité du Cetelem.

M. Pierre Besse, Président du Directoire de la Compagnie Bancaire, s'est fait l'interprète de tous les dirigeants du Groupe en témoignant à la famille de M. Davezac la part très vive qu'ils prenaient à son deuil.

Nous sommes assurés que les Actionnaires du Cetelem tiendront à s'associer aujourd'hui à la reconnaissance et à l'affection de ceux qui travaillèrent auprès de lui pour rendre un dernier hommage à sa mémoire.

conseil d'administration

Président d'Honneur - Fondateur
Jacques de Fouchier

Président
Jean Chicoye

Administrateurs
Compagnie Bancaire
représentée par Pierre Besse

Henri Duhamel

Loïc de Fouchier

Jean Griffon du Bellay

Paul Jocteur Monrozier

Paul Krug

Jean-Philippe Mallet

Étienne Maure

Boris Méra

Didier Olivier Martin

Gérard de Saint Blanquat

direction générale

Jean Chicoye
Président directeur général

Gérard de Chaunac-Lanzac
Directeur général adjoint

Francis Azoulay
Directeur général adjoint

Jacques Pons
Directeur

Pierre Boucher
Directeur

commissaires aux comptes

Raymond Haas,
titulaire

Louis Broet,
titulaire

Robert Mazars,
suppléant

censeurs

Louis de Chastellux

Marcel Chautard

Alfred Cornet

Jean-Claude Poussif

Michel Rubinstein

Claude Toussaint

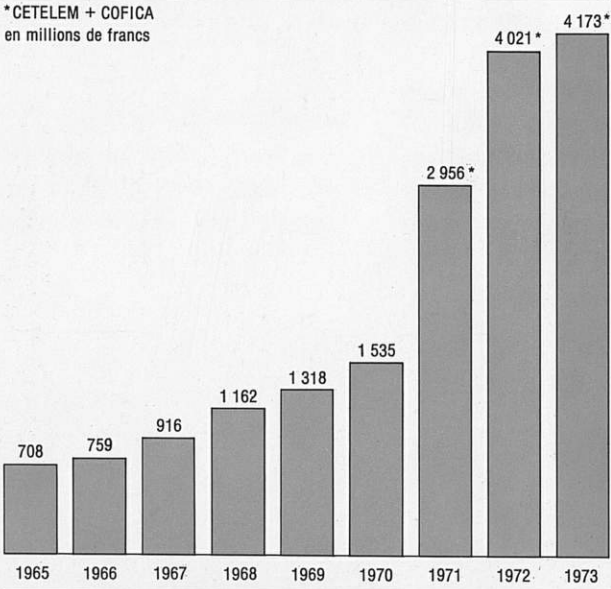
commissaire du gouvernement

Aimé Teyssier d'Orfeuil

CHIFFRES CLÉS

	CETEM		COFICA		CETEM COFICA (cumul)	
	1972	1973	1972	1973	1972	1973
Crédits réglés <i>(en millions de francs)</i>	2 209	2 381	1 812	1 792	4 021	4 173
Nombre de dossiers financés	799 200	869 400	253 900	251 500	1 053 100	1 120 900
Effectifs au 31 décembre	914	975	623	690	1 537	1 665
Nombre de bureaux	44	45	50	52	94	97

MONTANT DES CRÉDITS ACCORDÉS PAR ANNÉE



"LA VIE
D'UN
DOSSIER
CRÉDIT"

RAPPORT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

L'exercice 1973 a été marqué par un deuil qui a profondément atteint votre Société, puisque nous avons eu à déplorer la disparition de M. Henry Davezac, Président du Cetelem depuis sa création.

Nous avons tenu à rendre tout spécialement hommage à sa mémoire en tête de cette brochure.

Au cours de sa séance du 28 novembre 1973, votre Conseil d'Administration a nommé pour le remplacer, M. Jean Chicoye, jusqu'alors Administrateur Directeur Général de votre Société. Entré au Cetelem en 1953, M. Chicoye y a fait toute sa carrière. Il a été nommé Directeur de la Compagnie Bancaire et membre de son Comité Directeur en mai 1968.

Il est également Président Directeur Général de votre filiale Cofica, depuis son intégration dans le Groupe de la Compagnie Bancaire, à la fin de l'année 1970.

L'inflation et la crise du Proche-Orient ont
fortement perturbé l'économie française

L'année 1973 a été caractérisée par une inflation dont le rythme dépasse nettement celui que l'on a pu observer au cours des dernières années. Ce phénomène, qui touche à des degrés divers les principales puissances économiques, a également touché la France. Il s'est traduit dans les

chiffres par des hausses importantes des prix, des salaires et des taux d'intérêt. La hausse de l'indice des 295 postes qui mesure l'évolution des prix a été de 8,50 % de décembre 1972 à décembre 1973 et celle du taux des salaires horaires s'est établie à 15 %. Pendant la même période le taux d'intérêt sur le marché monétaire pour l'argent au jour le jour est passé de 7,50 % à près de 14 %.

Mais, l'évolution des indices n'a pas été continue durant l'année. Elle a connu une période de croissance modérée pendant le premier semestre et une croissance accélérée durant le deuxième semestre où la conjoncture s'est trouvée affectée par un phénomène nouveau : la crise du pétrole consécutive à la reprise des hostilités au Proche-Orient.

Ces circonstances, dont certaines avaient pu entrer dans le cadre des planifications, dès les derniers mois de 1972, mais dont d'autres, échappaient à la prévision, ont justifié le renforcement des mesures prises l'année précédente par les autorités monétaires et entraîné une sensible aggravation des conditions de fonctionnement des établissements financiers.

les mesures d'encadrement du crédit ont
été renforcées dans le courant de l'année...

Les réserves non productives d'intérêt que les établissements financiers doivent déposer à la Banque de France avaient, en décembre 1972,

MARDI 9h

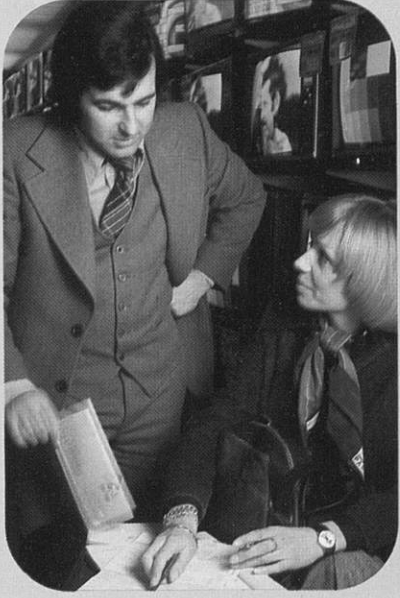
Catherine Julien se rend chez Téléflash pour choisir son récepteur de télévision couleur.

Le réseau des négociants agréés du Cetelem compte 20 000 points de vente d'équipement familial, appareils ménagers, télévision, meubles.



MARDI 9h30

Son choix fait, Catherine Julien décide de l'acheter à crédit par l'intermédiaire du Cetelem. Elle règle le versement comptant. Téléflash lui fait remplir la demande de crédit.



été élevées de 15 à 33 % du montant de la progression de leurs encours. En janvier 1973, des pénalités sévères sont venues s'ajouter à ces réserves pour les établissements dont les encours connaîtraient un accroissement trop important; en mars, en juin et en décembre, les taux d'accroissement limites des encours fixés par les autorités ont été abaissés à 19 %, 17 puis 13 %. Tout dépassement par rapport à ces limites donne lieu à constitution de réserves supplémentaires non rémunérées à déposer à la Banque de France.

L'ampleur de ce dispositif a conduit la profession du crédit à l'équipement familial à freiner dans de très fortes proportions son augmentation d'activité puisque, malgré une forte demande, le volume des crédits effectivement accordés pendant l'année 1973 par l'ensemble des organismes n'a pas augmenté par rapport à 1972.

En outre, des recommandations écrites du Ministère des Finances datant d'août ont limité très fortement l'octroi de prêts personnels et de crédits aux particuliers sous forme de leasing.

toutefois la demande des particuliers est restée forte et la consommation bien orientée...

Favorisée par une forte hausse des divers revenus et notamment des salaires, la consommation des particuliers a augmenté très sensiblement en 1973.

Le marché de la télévision a confirmé l'orientation qui le caractérisait déjà en 1972 : les ventes d'appareils "noir et blanc" ont légèrement diminué tandis que celles des appareils "couleur" progressaient fortement. Au total, le nombre d'appareils achetés par le réseau des vendeurs — importations comprises — a augmenté de 12 % par rapport à celui de l'année précédente.

Nombre d'appareils vendus	1972	1973	Indice 1973/1972
Téléviseurs "Noir et Blanc" ...	1 191 000	1 155 000	0,97
Téléviseurs "Couleur"	445 000	660 000	1,48
Total	1 636 000	1 815 000	1,11

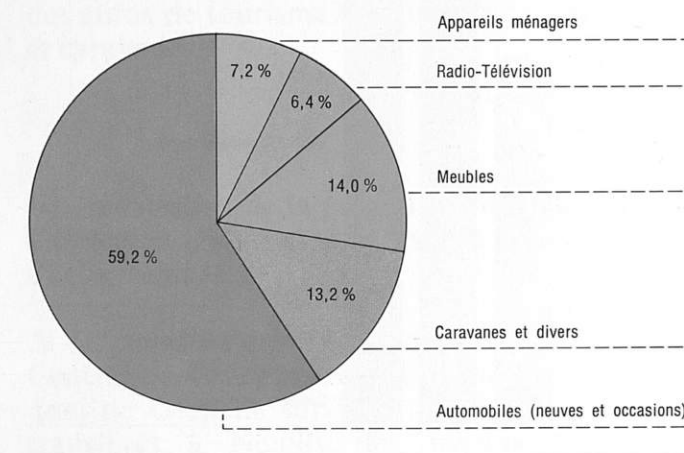
Le marché du meuble a réalisé un chiffre d'affaires en moyenne de 9 % supérieur à celui de 1972; mais les grandes surfaces et les magasins spécialisés ont pris une part notablement plus importante de ce marché.

Enfin, dans le domaine des appareils électroménagers, le nombre des ventes de réfrigérateurs et de machines à laver est pratiquement resté au niveau de l'année précédente; il en a été de même pour le taux de recours au crédit les concernant. Les ventes de lave-vaisselle ont enregistré une progression de 20 %. Au total, le chiffre d'affaires dans ce domaine a augmenté de 9,33 % d'une année sur l'autre.

Le marché de l'automobile, dont la vive progression observée au cours des deux dernières années s'était poursuivie pendant les sept premiers mois de 1973, a accusé — à la fin de l'été — un net fléchissement que les effets de la crise du pétrole sont venus aggraver dans les dernières semaines de l'année.

Réalisant par anticipation les objectifs prévus par le Plan pour 1975, les immatriculations pour l'ensemble de l'année 1973 ne s'en sont pas moins élevées à 1 750 000 unités, contre 1 637 000 en 1972, année elle-même en progrès de 11,50 % par rapport à la précédente.

STRUCTURE DES VENTES A TEMPÉRAMENT A L'ÉCHELON NATIONAL EN 1973



ÉVOLUTION DES VENTES A TEMPÉRAMENT

	en millions de francs	PART CETELEM-COFICA DANS LES VENTES A TEMPÉRAMENT 1973
APPAREILS MÉNAGERS	884 (1972) → 926 (1973) + 4,7 %	41,7 %
RADIO TÉLÉVISION	740 (1972) → 833 (1973) + 12,5 %	40,2 %
MEUBLES	1539 (1972) → 1815 (1973) + 17,9 %	31,2 %
AUTOMOBILES NOUVES	5122 (1972) → 5045 (1973) - 1,5 %	15,7 %
AUTOMOBILES OCCASIONS	2357 (1972) → 2605 (1973) + 10,5 %	26,2 %

MARDI 10h

La demande de crédit est transmise à la Direction Régionale du Cetelem la plus proche.

Le Cetelem reçoit 5 000 demandes chaque jour émanant de son réseau.



MERCREDI 8h30

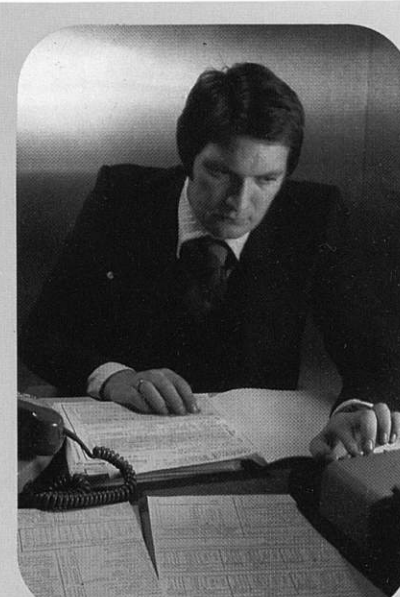
Marc Aubert, créditman du Cetelem, ouvre le courrier et commence l'étude du dossier de Catherine Julien.

150 agents du Cetelem procèdent à l'étude des dossiers dans les différentes Directions Régionales tant à Paris qu'en province.



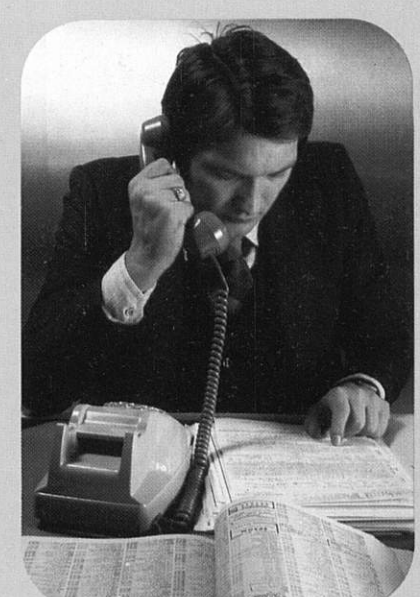
MERCREDI 9h

Il vérifie l'exactitude des renseignements du dossier et fait un rapide bilan financier de la demande.



MERCREDI 10h

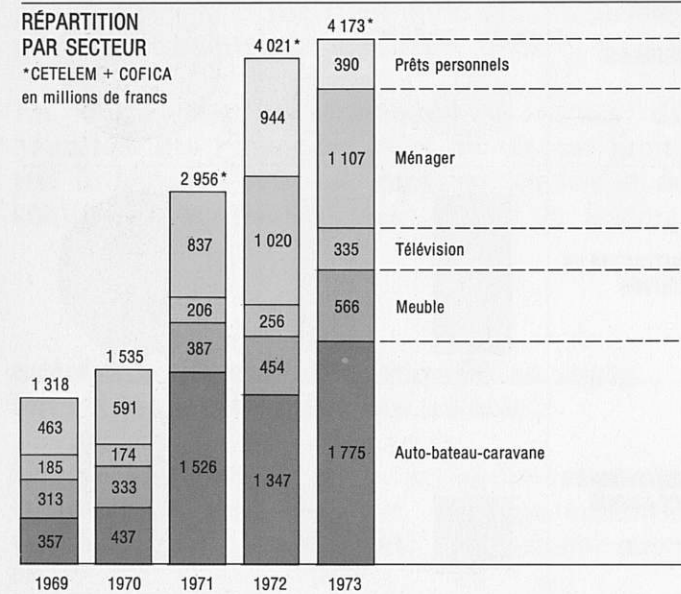
il donne l'accord par téléphone à Téléflash sur le crédit de Catherine Julien.



les crédits distribués par l'ensemble des deux sociétés Cetelem et Cofica sont demeurés au niveau atteint en 1972 mais l'évolution par secteur marque des différences sensibles...

Les deux sociétés ont accordé ensemble, en 1973, 4 173 millions de francs de crédits nouveaux contre 4 021 millions l'année précédente soit une progression de 3 %. Ce résultat est dû à l'action menée à l'effet de respecter scrupuleusement la réglementation ci-dessus évoquée et notamment la limitation de la progression des encours. Les encours au 31 décembre 1973 ont été de 9 % supérieurs à ceux du 31 décembre 1972. Le

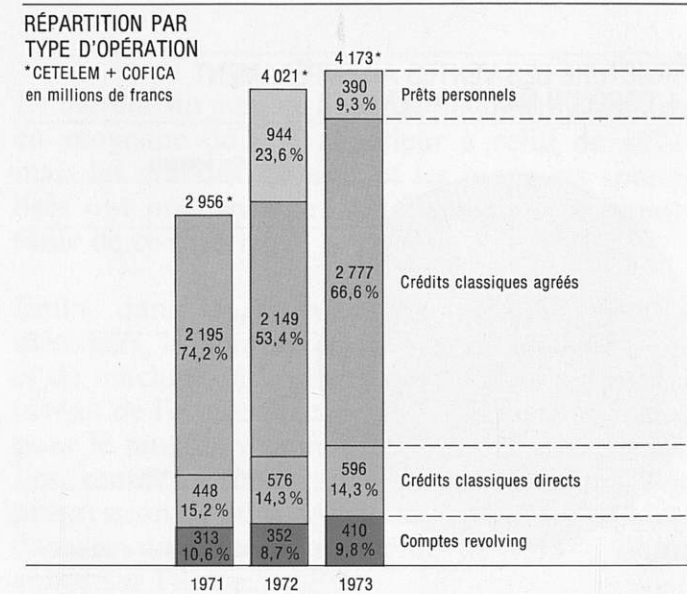
VENTILATION DES CRÉDITS RÉGLÉS



nombre de dossiers ouverts s'est élevé à 1 120 900 contre 1 053 100 l'année précédente, soit 6 % de plus.

Pour le Cetelem, le volume de crédits distribués a atteint 2 381 millions de francs, montant supérieur de 7,7 % à celui de l'année précédente. La part, dans ce total, des financements soumis à la réglementation propre aux ventes à tempérament, pratiquement conforme aux objectifs, a été supérieure de 14 % au montant de 1972 et s'est établie à 2 164 millions. En revanche, avec 217 millions de francs de crédits nouveaux, les prêts personnels ont été réduits de près de moitié.

VENTILATION DES CRÉDITS RÉGLÉS



Les crédits consentis par l'intermédiaire du réseau des vendeurs agréés se sont élevés à 1 374 millions de francs, soit une progression de 20 %. Ceux accordés directement aux acheteurs ont été de 790 millions de francs contre 730 millions de francs en 1972.

La progression de 16 %, enregistrée par les comptes Revolving, a été notablement plus importante que celle de l'année précédente.

Pour sa part, Cofica a distribué en 1973 un volume global de 1 792 millions de francs de crédits. Ce montant, conforme aux objectifs, a été à 2 % près égal à celui réalisé en 1972, un progrès de 35 % des ventes à tempérament venant à peu de chose près équilibrer une forte réduction des prêts personnels, ramenés à moins du tiers de leur montant de l'exercice précédent.

Le transfert du prêt personnel vers les ventes à tempérament a été plus sensible dans le domaine des autos de tourisme que dans celui des bateaux et caravanes.

l'harmonisation de la gestion des deux sociétés Cetelem et Cofica s'est poursuivie et s'est accentuée...

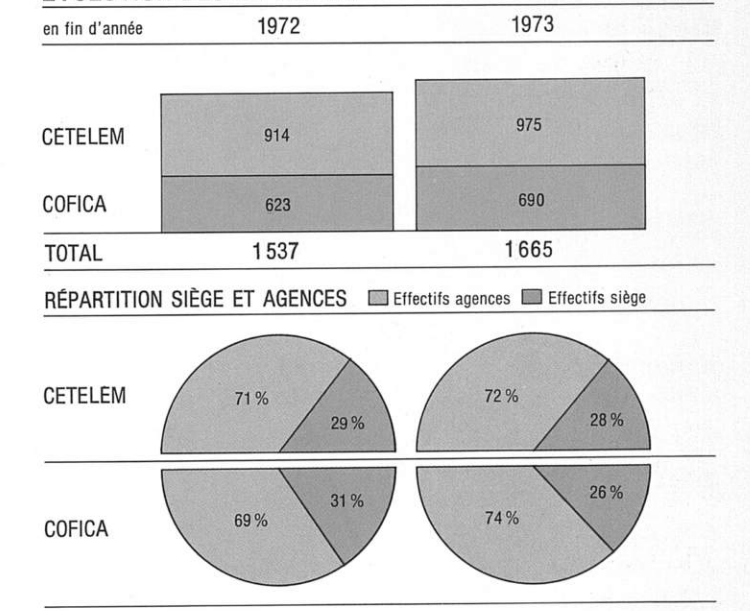
A la fin de l'été 1973, les bureaux du Siège Central du Cetelem, établis jusqu'à cette date au quai de Grenelle sur le Front de Seine, ont été transférés à Neuilly, 89, avenue Charles-de-

Gaulle, où ils ont rejoint ceux de Cofica et de Gestion-Service. Ce transfert a été rendu possible par la mise à disposition de l'ensemble de ces sociétés des locaux de l'immeuble mitoyen du 91, avenue Charles-de-Gaulle. C'est donc un ensemble de 483 personnes qui se trouve ainsi réuni dans ces bureaux à raison de :

- 273 au Cetelem.
- 180 à Cofica.
- 30 à Gestion-Service.

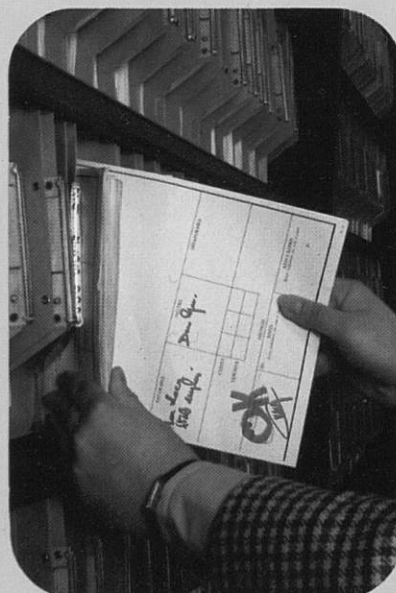
Ce rapprochement géographique a permis d'accroître la mise en commun des moyens infor-

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS



MERCREDI 10h30

Marc Aubert classe le dossier et envoie la grille de codification à l'appareil d'enregistrement magnétique des données.



MERCREDI 11h

Les données du dossier de Catherine Julien sont enregistrées.

Chaque Direction Régionale est pourvue d'un appareil de saisie des informations.



MERCREDI 12h

Téléflash livre et installe le téléviseur au domicile de Catherine Julien.



MERCREDI 20h

Catherine Julien et ses enfants s'assemblent autour du nouveau téléviseur.

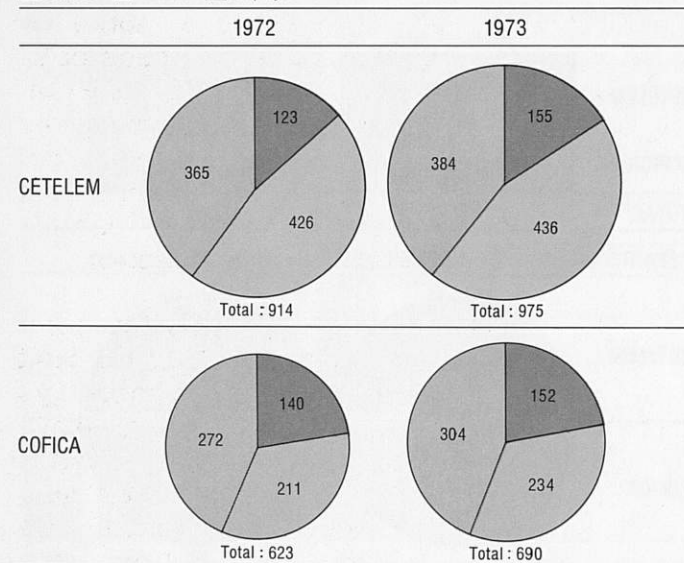


matiques déjà amorcés l'année précédente. Un G.I.E. "Neuilly Informatique" a été créé, gérant les travaux des 3 sociétés Cetelem, Cofica et Gestion-Service, auxquels sont venus s'ajouter ceux de la société Cardif (Compagnie d'assurances sur la vie) nouvellement créée par la Compagnie Bancaire.

Sur le plan régional, les structures de Cofica ont été harmonisées sur le modèle de celles du Cetelem par la création de 4 Directions de Territoire, comparables aux 7 Directions de Territoire du Cetelem.

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

■ Cadres ■ Gradés ■ Employés



La poursuite de la décentralisation des deux sociétés a conduit à installer dans chaque direction régionale des appareils de saisie de donnée et à renforcer certaines des équipes commerciales ou de recouvrement assurant les contacts avec la clientèle. Il en est résulté une évolution des effectifs conforme aux objectifs fixés depuis longtemps, en harmonie avec la politique de décentralisation ; le tableau ci-dessous marque le renforcement des effectifs régionaux et la stabilisation de ceux du siège :

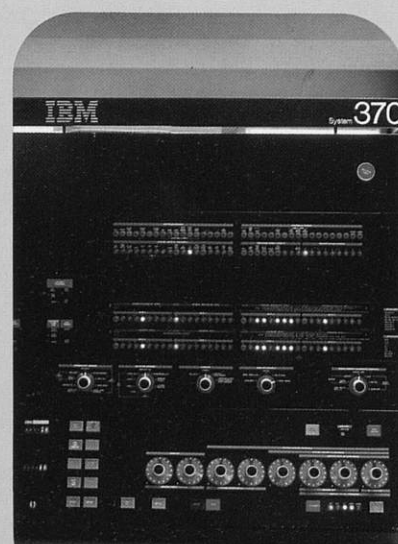
	Total au 31 décembre		Siège au 31 décembre		Régions au 31 décembre	
	1972	1973	1972	1973	1972	1973
Cetelem.....	914	975	266	273	648	702
Cofica.....	623	690	194	180	429	510

une politique de prise de participation prudente a permis d'étendre le champ d'activité du Cetelem et de Cofica...

En septembre 1972 avaient été initiées des opérations de prise de participation dans des affaires étrangères exerçant une activité similaire à celle du Cetelem et de Cofica. 12 % du capital de Sefisa, société espagnole de crédit aux particuliers pour l'achat d'automobiles, avaient été souscrits par Cofica.

JEUDI 10h

L'ordinateur central de Neuilly enregistre le dossier ; le chèque de financement est immédiatement envoyé à Téléflash.



UN MOIS APRÈS

Catherine Julien règle sa première mensualité.



Ces participations ont été élargies par la souscription en avril 1973 par le Cetelem, de 22,5 % du capital de Seficetesa, Société de financement de ventes à tempérament de biens d'équipement du foyer : appareils ménagers, télévisions, meubles. L'activité de Seficetesa, commencée en juin 1973, se développe surtout dans l'ameublement et la télévision.

Dans ces deux sociétés participent également, parmi les principaux investisseurs espagnols, la Banco Hispano Americano et la Compagnie d'Assurances "La Estrella" qui, chacune dans leur domaine, comptent parmi les deux plus importantes institutions du pays.

L'activité des sociétés a été en progression de 49 % sur l'année précédente, situant Sefisa au tout premier plan des compagnies de sa spécialité.

Le bénéfice a progressé de 28,9 % assurant une rentabilité des fonds propres de 17,6 %.

Nos filiales, Gestion-Service et Cofibail-Auto, ont eu une activité satisfaisante en 1973.

Gestion-Service, dont le capital se partage entre la Compagnie Bancaire : 50 %, le Cetelem : 30 % et Cofica : 20 %, a pour objet la prestation de services informatiques dans le domaine du microfilm et du traitement des fichiers. Le chiffre d'affaires réalisé en 1973 se monte à 5,3 millions de francs dont 60 % en microfilm. Cette société a atteint dès le deuxième semestre de 1973 un rythme d'activité qui lui a permis de devenir bénéficiaire.

Cofibail-Auto, société de location-vente de voitures de tourisme, créée en février 1969, est filiale de la Compagnie Bancaire à 60 % et de Cofica à 40 %. Les sévères restrictions imposées par les autorités monétaires au leasing, ont directement influencé le chiffre d'affaires de 1973 qui s'est élevé à 106 millions de francs alors que la prévision était bien supérieure. Les résultats de l'exercice s'élèvent à 600 000 francs. Le chiffre d'affaires 1974 devrait être d'environ 40 millions de francs.

Cardif, Compagnie d'Assurance-Vie du Groupe de la Compagnie Bancaire, a commencé son activité en octobre 1973, en utilisant le réseau du Cetelem. Les premiers résultats laissent espérer des perspectives favorables.

les résultats financiers traduisent la baisse des marges en 1973...

Amorcée au début du 4^e trimestre 1972, la hausse des conditions de refinancement s'est amplifiée, atteignant durant le 2^e semestre des taux rarement rencontrés.

A l'inverse, les barèmes des opérations de crédit indexés sur le taux de rendement des obligations, ont d'abord enregistré une baisse de 0,34 point le 1^{er} janvier 1973. Ils ont pu être augmentés ensuite de 1,22 point en juillet, puis de 2 points en octobre, mais au total, la rigidité des conditions de tarification clients résultant des dispositions légales, en présence d'une hausse rapide et considérable du loyer de l'argent, est à l'origine de l'altération profonde des conditions d'exploitation des établissements comme le nôtre. Le Cetelem a donc connu une forte réduction de sa marge financière tout au long de 1973, devant refinancer à des taux sans cesse croissants, des encours de crédit consentis antérieurement à des taux stables, les conditions applicables aux crédits nouveaux ne s'accroissant pas dans la même proportion que celle du refinancement.

Aussi, les résultats financiers de 1973 marquent un retrait sensible par rapport à 1972. En dépit des recettes provenant des prêts personnels qui représentent 10 % de la marge financière totale, le bénéfice sur l'exploitation propre s'établit à 6,52 millions de francs. Cependant, le Cetelem a perçu cette année pour la première fois, les revenus de ses immobilisations dans Cofica sous la forme de dividendes, qui nets d'impôts, se sont établis à 4,05 millions de francs.

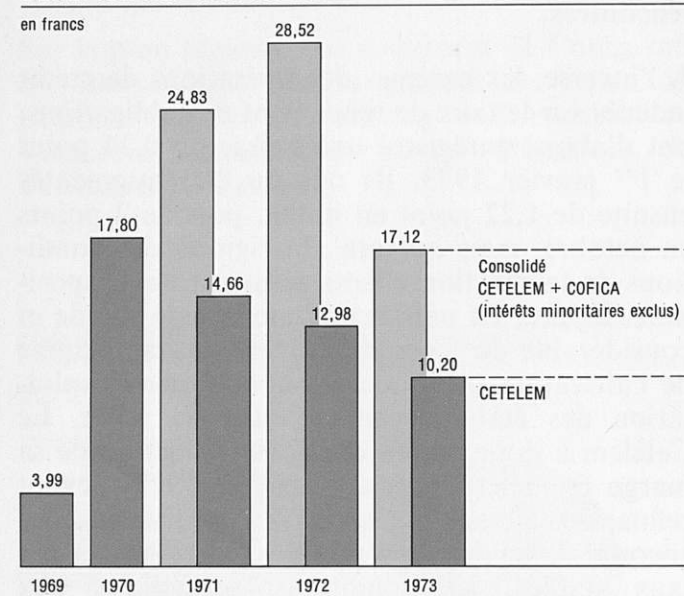
Ainsi, au total, le bénéfice net du Cetelem pour 1973 ressort à 10,57 millions de francs.

De son côté, comme le Cetelem, Cofica a vu se réduire la marge financière de ses opérations. Cependant, grâce aux recettes provenant des prêts personnels dont la distribution en 1972 avait été supérieure à celle du Cetelem, les résultats d'exploitation avant impôts se sont établis à un montant voisin de celui de 1972.

Le report des déficits antérieurs avait permis à Cofica de ne supporter, en 1972, que 5,3 millions de francs d'impôts et le bénéfice net s'était établi à 15,3 millions de francs. En 1973, le profit brut a subi la pleine imposition et le bénéfice net s'est établi à 10,2 millions de francs.

Le bénéfice net consolidé de l'ensemble Cetelem-Cofica pour l'exercice 1973 ressort à 17,75 millions de francs, contre 29,56 millions de francs en 1972, soit 17,12 francs par action de 100 francs contre 28,52 francs en 1972.

BÉNÉFICE NET PAR ACTION



Pour le seul Cetelem, le bénéfice net de l'exercice s'est établi à F 10 574 852,25 ce qui avec le report à nouveau de F 883,61 porte le bénéfice à distribuer, compte tenu du dividende de Cofica à F 10 575 735,86.

Nous vous proposons de lui donner l'affectation suivante :

— dividende statutaire de 5 %	F 5 182 840,00
— dividende complémentaire ..	F 3 109 704,00
— attribution statutaire	F 345 522,00
— dotation aux réserves	F 1 937 000,00
Le solde disponible, soit	F 669,86

serait reporté à nouveau.

Nous vous rappelons que le bénéfice net de 1972 (sans dividende de Cofica) s'était établi à F 13 457 735,05.

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

en francs	1970	1971	1972	1973
Dividende distribué	8,00	8,00	8,00	8,00
Impôt déjà payé au Trésor	4,00	4,00	4,00	4,00
Total	12,00	12,00	12,00	12,00

réélection d'un administrateur et d'un censeur, confirmation de désignation d'un administrateur et d'un censeur, élection d'un nouvel administrateur

Le mandat d'administrateur de M. Jean Griffon du Bellay et le mandat de censeur de M. Alfred Cornet viennent à expiration avec la présente Assemblée. L'un et l'autre en sollicitent le renouvellement.

Nous avons dû enregistrer avec le regret que vous pouvez concevoir la démission d'administrateur de M. Jacques de Fouchier.

Nous n'avons pas à vous rappeler que M. Jacques de Fouchier, fondateur de la Compagnie Bancaire, a été le créateur et l'animateur de toutes les sociétés qu'elle regroupe et notamment du Cetelem.

Nous sommes certains qu'il continuera à suivre nos activités et nos efforts avec une attentive sympathie.

Votre Conseil a tenu à lui donner un témoignage de la très particulière gratitude que nous lui conservons en le nommant Président d'Honneur Fondateur de votre Société.

En remplacement de M. Jacques de Fouchier, le Conseil d'Administration du 20 février dernier a coopté M. Boris Mera.

Nous soumettons à votre Assemblée la ratification de cette nomination.

Conformément aux dispositions de l'article 26 de nos statuts, le mandat de M. Boris Mera viendra à expiration avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 1976 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1975.

Nous vous proposons, d'autre part, d'appeler M. Henri Duhamel à venir occuper au Conseil d'Administration le siège laissé vacant par le décès de M. Henry Davezac.

Aux termes de l'article 26 de nos statuts, le mandat de M. Duhamel viendra à expiration avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 1977 pour statuer sur les comptes de 1976.

Peu après l'Assemblée Générale de l'année dernière, M. Robert Labbé a remis sa démission de ses fonctions de censeur. Nous avons, en la circonstance, exprimé à M. Labbé nos regrets pour son départ et nos remerciements pour son concours dont il nous a fait bénéficier depuis la création de la Société.

Le Conseil du 10 avril 1973 a coopté, pour le remplacer, M. Louis de Chastellux. Cette désignation valant pour la période restant à courir du mandat de M. Robert Labbé, celui de M. Louis de Chastellux viendra à expiration avec l'Assemblée Générale Ordinaire de 1975 appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice 1974.

Conformément à l'article 33 des statuts, nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette nomination.

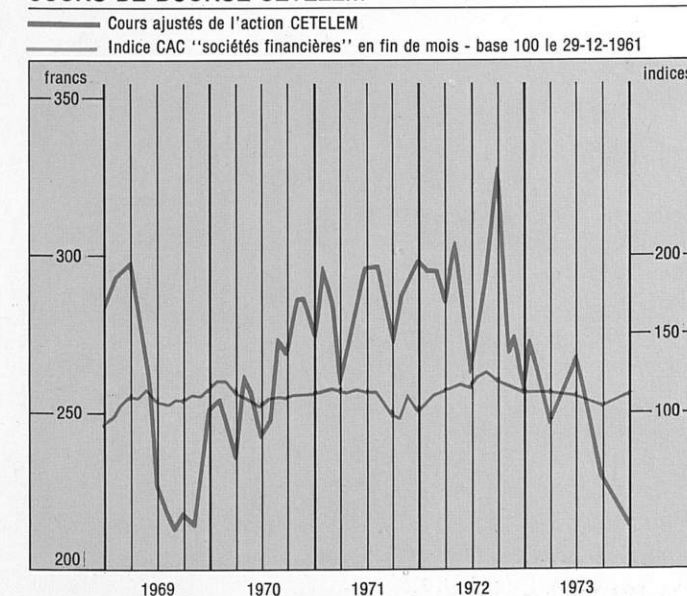
Il vous appartient en outre de donner quitus de leur gestion aux membres du Conseil pour l'exercice 1973 et d'approuver les opérations mentionnées dans le rapport spécial de Messieurs les Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966.

Nous ne voudrions pas terminer ce rapport sans nous féliciter de la collaboration efficace de l'ensemble du personnel des deux sociétés Cetelem et Cofica, qui — cette année encore — a su s'adapter, avec son dynamisme habituel, aux diverses contraintes subies par la profession du fait de la conjoncture économique de l'année 1973.

Vous voudrez certainement vous joindre à nous pour le remercier chaleureusement de ses efforts et de son dévouement.

Le Conseil d'Administration

COURS DE BOURSE CETELEM



COMMENTAIRES SUR LE BILAN

(Annexe au rapport du Conseil d'Administration)

Le bilan arrêté au 31 décembre 1973 est présenté sous une forme identique à celle de l'exercice précédent.

Le total du bilan s'élève à	F 1 669 352 988,51
contre, au 31 décembre 1972	F 1 510 407 919,04
soit une augmentation de	F 158 945 069,47

Les variations des différents postes de ce bilan comparés avec ceux du bilan de l'exercice précédent s'analysent ainsi :

A L'ACTIF :

Les soldes en Caisse et Chèques Postaux	F 2 338 690,97
sont en augmentation de F 480 464,66.	
Les avoirs en Banques et Correspondants	F 40 999 884,83
sont en progression de F 16 777 119,16.	
Le compte Sodete s'inscrit pour	F 1 735 288,01
contre, au 31/12/72	F 3 966 116,90
Le compte Banque de France présente un solde de	F 36 095 501,06
contre, au 31/12/72	F 13 610 486,14
Le compte Compagnie Bancaire s'inscrit pour	F 2 565 870,52
contre, au 31/12/72	F 6 215 439,78
Le Portefeuille-Effets	F 801 083,41
est en diminution de F 233 907,04.	
Les Débiteurs Divers	F 51 553 041,62
progressent de F 9 530 565,13.	
Les avances aux Sociétés Immobilières du Groupe figurent dans ce chapitre pour un montant de	F 37 613 894,97
en augmentation de	F 6 064 537,65
L'excédent des acomptes versés au Trésor au titre de l'impôt sur les sociétés pour	F 4 374 211,00
Les Acheteurs	F 1 377 643 898,89
sont en augmentation de F 106 059 791,42.	
Les Immobilisations pour leur valeur nette de	F 125 340 445,76
s'accroissent de F 1 942 897,84.	

La variation du Portefeuille-Titres et des participations immobilières s'analyse ainsi :

ACQUISITIONS :

450 actions Seficetesa société de droit espagnol pour	F 350 122,21
représentant 22,50 % du capital de cette société.	
1 000 actions Cardif pour	F 119 800,00
dont F 49 500 restant à libérer; notre participation est de 1 % du capital social de cette société.	
95 535 actions Photocomposition Service Europe pour	F 3,00
portant notre participation à 17,70 % du capital de cette société.	
6 180 actions Alphanuméric Europe pour	F 3,00
portant notre participation à 17,70 % du capital de cette société.	
1 238 actions S.I.S. Exploitation pour	F 35 010,64
portant notre participation à 17,70 % du capital de cette société.	
415 actions S.I.S. pour	F 36 628,10
portant notre participation à 41,60 % du capital de cette société.	
531 actions Alphanuméric France pour	F 2,00
représentant 17,70 % du capital de cette société.	
1 500 actions Gestion Service pour	F 300 000,00
portant notre participation à 29,98 % du capital de cette société.	
1 action Compagnie Financière Kléber pour	F 100,00
1 action Kléber Valeurs pour	F 100,00

Du fait de la liquidation de la Société d'Étude et de Participation en Informatique (S.E.P.I.) décidée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 juin 1973, les 353 titres détenus par notre Société pour une valeur de F 35 300,00 ne figurent plus en portefeuille.

Les Comptes d'Ordre	F 70 675 943,03
sont en progression de F 24 388 138,30.	
En augmentation :	
— les avances sur charges et prestations	F 5 781 000,00
— les impayés en cours de recouvrement ayant fait l'objet de provisions inscrites dans les comptes d'ordre du passif	F 5 910 609,72
— les agios payés d'avance	F 9 016 124,73
— les financements non journalisés	F 3 488 864,59
— les stocks imprimés et fournitures	F 201 261,48
En diminution :	
— les frais à amortir	F 9 722,22

AU PASSIF :

Les Banques	F 47 233 275,34
accusent une diminution de	F 9 364 473,33
Les Créiteurs Divers	F 61 455 970,85
marquent une progression de	F 8 228 074,45

s'expliquant ainsi :

en augmentation :	
— le compte Sodete pour	F 2 358 932,47
— les crédits à imputer aux acheteurs	F 2 414 283,95
— les comptes et dépôts de garantie	F 2 393,97
— les dépenses à payer	F 3 983 600,48

en diminution :	
— divers créiteurs pour	F 531 136,42

La Mobilisation	F 1 120 470 000,00
est en accroissement de	F 137 970 000,00.

Les Comptes d'Ordre et Provisions Diverses	F 184 975 109,48
marquent une progression de	F 20 174 682,10

suivant détail ci-après :

— le réescompte des mensualités à échoir est majoré de	F 9 600 410,97
— les provisions acheteurs, vendeurs se sont accrues de	F 3 855 525,93
— la provision pour investissement s'est élevée de	F 987 980,00
— la provision pour charges augmente de	F 454 589,51
— les comptes responsabilités sont en progression de	F 5 906 175,69
— la provision pour participation des salariés de l'exercice 1973 est en diminution de	F 630 000,00
sur la provision de même nature constituée en 1972.	

Les Réserves	F 140 986 096,98
sont en accroissement de	F 4 871 394,77
conformément aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 1973.	

Elles se présentent ainsi au 31 décembre 1973 :

— réserve légale	F 10 365 680,00
— réserve facultative	F 30 558 320,00
— réserve spéciale de réévaluation	F 159 869,25
— reprise amortissement	F 30 000,00
— réserve sur plus-values à long terme et exonérées	F 18 513 027,73
— prime d'émission	F 10 500 000,00
— prime d'apport	F 70 859 200,00

Le Report à Nouveau	F 883,61
suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 1973.	

Les Profits de l'Exercice	F 10 574 852,25
sont en diminution de	F 2 882 882,80

CETEM BILAN AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF	1972 avant répartition	1973 avant et après répartition
Chèques Postaux et Caisse	1 858 226,31	2 338 690,97
Banques et correspondants	24 222 765,67	40 999 884,83
Portefeuille-effets	1 034 990,45	801 083,41
Acheteurs	1 271 584 107,47	1 377 643 898,89
Débiteurs divers	42 022 476,49	51 553 041,62
Mobilier-Matériel	1 820 181,24	5 165 081,47
— amortissements		2 787 689,94
Portefeuille-titres	109 827 083,18	110 741 762,38
— provision pour dépréciation		72 910,25
Immobilisations	11 750 282,50	13 822 692,98
— amortissements		1 528 491,88
Frais de premier établissement	1,00	3 259 715,44
— amortissements		3 259 714,44
Comptes d'ordre	46 287 804,73	70 675 943,30
	<u>1 510 407 919,04</u>	<u>1 669 352 988,51</u>

PASSIF	1972 avant répartition	1973 avant répartition	1973 après répartition
Banques	56 597 748,67	47 233 275,34	47 233 275,34
Créditeurs divers	53 227 896,40	61 455 970,85	61 801 492,85
Dividendes à payer	—	—	8 292 544,00
Mobilisation	982 500 000,00	1 120 470 000,00	1 120 470 000,00
Comptes d'ordre et provisions diverses	164 800 427,38	184 975 109,48	184 975 109,48
Capital	103 656 800,00	103 656 800,00	103 656 800,00
Réserves	136 114 702,21	140 986 096,98	142 923 096,98
— réserve légale		10 365 680,00	10 365 680,00
— réserves diverses		30 748 189,25	32 685 189,25
— prime d'émission		10 500 000,00	10 500 000,00
— prime d'apport		70 859 200,00	70 859 200,00
— réserve spéciale sur plus-values à long terme		8 513 027,73	8 513 027,73
— réserve provenant de plus-values exonérées		10 000 000,00	10 000 000,00
Report à nouveau	214,56	883,61	669,86
Profits de l'exercice	13 457 735,05	10 574 852,25	—
Plus-values disponibles	52 394,77	—	—
	<u>1 510 407 919,04</u>	<u>1 669 352 988,51</u>	<u>1 669 352 988,51</u>

HORS BILAN		
Engagements par cautions et avals	52 058 488,87	52 058 488,87

COMPTE DE PERTES ET PROFITS AU 31 DÉCEMBRE

DÉBIT	1972	1973	CRÉDIT	1972	1973
Agios débiteurs	64 567 799,26	101 033 627,16	Produits bruts	199 385 322,27	239 544 878,23
Frais généraux			Revenu du portefeuille-titres	—	4 204 635,00
— frais de personnel	42 341 419,21	53 775 070,72	Reprise provision participation salariés		1 170 000,00
— charges fiscales d'exploitation	6 218 900,03	7 159 820,02	1972	—	—
— autres frais généraux	42 542 367,06	52 078 587,40	Profits sur exercices antérieurs	500 230,99	894 260,67
Dotation aux amortissements	664 325,85	1 098 110,90	Plus-values à court terme	12 986,98	2 131,59
Dotation aux provisions	11 126 230,10	11 081 134,02	Plus-values à long terme	157 048,47	—
Participation des salariés	1 292 068,00	1 140 956,00			
Dotation à la provision pour investissement	1 292 068,00	987 980,00			
Provision pour participation des salariés	1 170 000,00	540 000,00			
Moins-values à court terme	43 541,38	27 632,02			
Impôt sur plus-values à long terme	11 960,00	—			
Impôt sur les sociétés	15 274 780,00	6 318 135,00			
Profits de l'exercice	13 457 735,05	10 574 852,25			
Plus-values disponibles	52 394,77	—			
	<u>200 055 588,71</u>	<u>245 815 905,49</u>		<u>200 055 588,71</u>	<u>245 815 905,49</u>

COFICA BILAN AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF	1972 avant répartition	1973 avant et après répartition
Caisse, Banques et Chèques Postaux	24 093 799,74	14 404 065,38
Portefeuille-effets	72 173 749,12	72 428 205,82
Acheteurs	977 995 722,36	1 091 437 789,70
Débiteurs divers	13 026 494,40	20 288 151,60
Portefeuille-titres	6 715 023,90	7 498 816,12
Immobilisations	16 548 406,83	29 941 679,78
— amortissements		14 586 754,28
Comptes d'ordre et divers	7 230 955,68	11 164 204,90
	<u>1 117 784 152,03</u>	<u>1 232 576 159,02</u>

PASSIF	1972 avant répartition	1973 avant répartition	1973 après répartition
Banques	8 420 583,46	3 736 093,59	3 736 093,59
Créditeurs divers	25 483 735,17	26 665 246,13	31 227 511,85
Mobilisation	833 825 000,00	928 825 000,00	928 825 000,00
Comptes d'ordre et divers	86 509 145,77	97 440 643,69	97 440 643,69
Provisions diverses	33 529 479,69	34 990 017,94	34 990 017,94
Avances bloquées	—	5 000 000,00	5 000 000,00
Capital	86 625 300,00	86 625 300,00	86 625 300,00
Réserves	28 084 138,03	39 052 234,48	41 985 384,48
— réserve légale		8 662 530,00	8 662 530,00
— réserve pour éventualités diverses		20 266 000,00	23 166 000,00
— prime d'apport		2 307 700,00	2 307 700,00
— réserve spéciale sur plus-values à long terme		5 816 254,48	5 849 404,48
— réserve provenant de plus-values exonérées		1 999 750,00	1 999 750,00
Report à nouveau	42 690,35	7 408,46	2 746 207,47
Profits de l'exercice	15 261 983,11	10 201 064,73	—
Plus-values disponibles	2 096,45	33 150,00	—
	<u>1 117 784 152,03</u>	<u>1 232 576 159,02</u>	<u>1 232 576 159,02</u>

HORS BILAN			
Effets escomptés circulant sous notre endos	1 882 442,69	1 336 827,60	1 336 827,60
Engagements par cautions et avals	893 142,16	11 101 307,40	11 101 307,40

COMPTE DE PERTES ET PROFITS AU 31 DÉCEMBRE

DÉBIT	1972	1973	CRÉDIT	1972	1973
Agios débiteurs	68 648 690,40	83 659 416,31	Produits bruts	148 607 043,91	165 831 193,00
Frais généraux			Profits divers	5 224 561,01	22 647 542,34
— frais de personnel	25 974 867,06	33 010 638,55	Profits sur exercices antérieurs	2 253 554,19	372 103,44
— charges fiscales d'exploitation	5 684 278,55	6 216 563,78			
— autres frais généraux	22 473 338,20	28 785 530,17			
Dotation aux amortissements	2 053 469,14	1 973 811,68			
Dotation aux provisions	10 336 704,20	13 008 617,56			
Provision pour participation des salariés	370 000,00	920 000,00			
Provision pour investissement	—	342 111,00			
Impôt sur plus-values à long terme	232,00	5 850,00			
Impôt sur les sociétés	5 279 500,00	10 694 085,00			
Profits de l'exercice	15 261 983,11	10 201 064,73			
Plus-values disponibles	2 096,45	33 150,00			
	<u>156 085 159,11</u>	<u>188 850 838,78</u>		<u>156 085 159,11</u>	<u>188 850 838,78</u>

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur l'exercice clos le 31 décembre 1973.

rapport général

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte pour l'exercice 1973 de la mission que vous avez bien voulu nous confier.

Nos examens ont été conduits selon les règles de diligence que nous avons estimées normales eu égard à l'importance et aux particularités de votre Société.

Les comptes qui sont soumis à votre approbation sont analysés dans les documents annexes au rapport du Conseil d'Administration, lequel contient également les précisions nécessaires sur les résultats financiers de 1973. Ce rapport n'appelle pas d'observations de notre part.

En application de l'article 356 de la loi du 24 juillet 1966 nous avons relevé les acquisitions suivantes de titres effectuées au cours de l'exercice, ayant procuré à votre Société une participation au moins égale à 10 % dans le capital des sociétés correspondantes :

- 450 actions de la société de droit espagnol Seficetesa Financiaciones S.A. représentant 22,50 % du capital de cette société;
- 95 535 actions de la société Photocomposition Service Europe portant la participation de Cetelem à 17,70 % du capital de cette société;
- 6 180 actions de la société Alphanumeric Europe portant la participation de Cetelem à 17,70 % du capital de cette société;
- 1 238 actions de la société S.I.S. Exploitation portant la participation de Cetelem à 17,70 % du capital de cette société;
- 415 actions de la société S.I.S. portant la participation de Cetelem à 41,60 % du capital de cette société;
- 531 actions de la société Alphanumeric France représentant 17,70 % du capital de cette société;

L'affectation des résultats qui vous est proposée est conforme à la loi et à vos statuts.

En conclusion des examens auxquels nous avons procédé, nous estimons pouvoir certifier la régularité et la sincérité du bilan et des comptes de résultats qui vous sont présentés.

Fait à Paris, le 7 mars 1974
Les Commissaires aux Comptes
Raymond Haas - Louis Broët

rapport spécial

(Articles 101 à 103 de la loi du 24 juillet 1966)

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des conventions relevant des articles 101 et suivants de la loi du 25 juillet 1966 qui ont été portées à notre connaissance par votre Conseil d'Administration.

1. - Conventions conclues antérieurement à l'exercice 1973 et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice.

Il s'agit d'un contrat de mandat intervenu entre votre Société et sa filiale Cofica réglant les rapports des deux sociétés à l'égard de la gestion informatique des dossiers de crédit.

C'est votre Société qui assume cette gestion, elle a encaissé de Cofica au titre de ce contrat de mandat un montant de F 1 284 841,91 au titre du traitement informatique et F 744 430,61 au titre gestion du service contentieux.

Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'Administration du 29 septembre 1971.

Nous vous rappelons que M. Jean Chicoye, Président de votre Société, est également Président de Cofica et que la Compagnie Bancaire, représentée par M. Pierre Besse, et M. Paul Krug sont administrateurs communs.

En outre, M. Loïc de Fouchier, représentant permanent du Crédit du Nord, administrateur de Cofica, est administrateur de votre Société.

2. - Conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice.

Le Conseil d'Administration de votre Société du 28 novembre 1973 a autorisé les opérations suivantes :

I. - Groupement d'Intérêt Économique Neuilly Informatique.

Votre Société a été autorisée à participer avec les sociétés Cofica, Gestion Service, Cardif et Cofibail-Auto à la constitution d'un Groupement d'Intérêt Économique, dit "Neuilly Informatique".

Ce Groupement a pour objet d'assurer, à prix coûtant, au profit exclusif de ses membres, et sur leur demande, le traitement informatique de tous travaux qu'ils auraient convenance à lui confier et, notamment, la conception de softwares, leur maintenance et leur exploitation.

Il est géré par un administrateur unique. M. Gérard de Chaunac-Lanzac a été nommé pour une durée de trois ans.

Le contrôle de la gestion est assuré par M. Jacques Brisset et M. Jean Delage a été nommé contrôleur des comptes.

En dehors des administrateurs communs de Cofica déjà désignés, la Compagnie Bancaire, représentée par M. Pierre Besse votre administrateur, est également administrateur de Cardif-Compagnie d'Assurances et d'Investissements de France.

II. - A la suite de la liquidation de la Sepi, votre Société a acquis :

a) De la Compagnie Bancaire :

- 62 123 actions de la société PSE (Photocomposition Service Europe) pour 1 franc,
- et 4 539 actions d'Alphanumeric Europe pour 1 franc.

b) De la Sinvim :

- 12 actions de PSE pour 1 franc,
- 255 actions d'Alphanumeric Europe pour 1 franc.

Il est à noter que votre Société possédait déjà 33 445 actions PSE pour un prix de revient de F 57 647,33 faisant l'objet d'une provision pour dépréciation de F 57 393,70 et 2 286 actions Alphanumeric pour F 5 015,55.

En ce qui concerne la Sinvim, M. Pierre Besse, administrateur de cette société, est représentant permanent de la Compagnie Bancaire administrateur de votre Société.

3. - Le Conseil du 28 novembre 1973

a autorisé une convention en date du 7 décembre 1973, aux termes de laquelle le Cetelem met à la disposition de la société Cardif-Compagnie d'Assurances et d'Investissements de France son organisation commerciale, et assume, par ailleurs, certaines tâches de gestion.

Le Cetelem perçoit, pour l'exécution de son mandat, une rémunération, mais le contrat n'ayant commencé à fonctionner qu'en 1974, aucune rémunération n'a été perçue en 1973.

Il nous a été indiqué que les autres opérations effectuées avec les différentes sociétés du Groupe de la Compagnie Bancaire, y compris Cofica et la Société Coopérative d'Études et de Gestion, entrent dans le cadre des relations habituelles inhérentes à l'activité du Groupe et relèvent, de ce fait, de l'article 102 de la loi du 24 juillet 1966.

Fait à Paris, le 5 mars 1974
Les Commissaires aux Comptes
Raymond Haas - Louis Broët

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

Nature des indications	1969	1970	1971	1972	1973
1 - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	45 000 000	45 000 000	103 656 800	103 656 800	103 656 800
b) Nombre d'actions émises	450 000	450 000	1 036 568	1 036 568	1 036 568
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	—	—	—	—	—
2 - Résultat global des opérations effectives (milliers de francs)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	138 135	192 581	215 365	217 173	241 694
b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	(1) 9 599	36 132	46 072	44 277	30 600
c) Impôt sur les bénéfices	10	12 063	16 959	15 275	6 318
d) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	2 250	10 043	15 197	13 458	10 575
e) Montant des bénéfices distribués	2 250	3 750	8 293	8 293	8 293
3 - Résultat des opérations réduit à une seule action ajustée (2)					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions (3)	17,00	42,68	28,09	27,98	23,42
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions (3)	3,99	17,80	14,66	12,98	10,20
c) Dividende versé à chaque action	3,99	6,38	8,00	8,00	8,00
4 - Personnel					
a) Nombre de salariés moyen de l'exercice	735	769	765	865	945
b) Montant de la masse salariale	19 805	21 477	25 562	29 169	37 797
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	7 477	8 203	9 850	12 417	14 852
Auxquels s'ajoutent les plus-values exonérées ou à long terme suivantes	—	8 338	10 020	52	—

(1) Dont reprise de provision taxée sur exercices antérieurs pour 2 250.

(2) Opérations financières réalisées par la Société et coefficient d'ajustement en 1971 :

— augmentation du capital de F 45 000 000 à F 74 040 600 en contrepartie de l'apport des actions Cofica par la Compagnie Bancaire (A.G.E. du 28-4-71),

— augmentation du capital de F 74 040 600 à F 88 848 700 par souscription en numéraire avec une prime de F 100,

— augmentation du capital de F 88 848 700 à F 103 656 800 par incorporation de la prime d'émission précédente.

Tous les titres ont été émis ou créés jouissance 1^{er} janvier 1971 coefficient d'ajustement :

— 1971/1972/1973 - coefficient = 1,
— de 1969 à 1970 - coefficient = 0,798.

(3) Compte non tenu des résultats de sa filiale Cofica pour les exercices 1971/1972/1973 (voir résultats consolidés page 23).

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

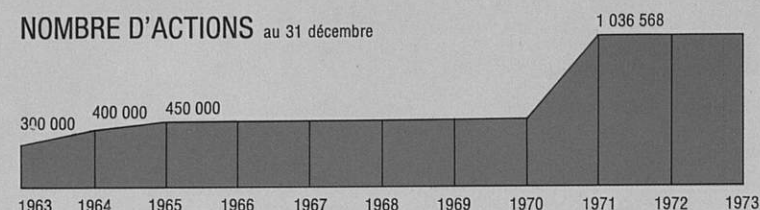
(Articles 247 et 295 du décret sur les sociétés commerciales)

(en milliers de francs)	Capital	Réserves	% du capital détenu	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et Avances consentis par la Société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou Perte du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours du dernier exercice
1 - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital du Cetelem									
Cofica : 25, avenue Kléber, Paris 16 ^e ...	86 625	39 052	97,08	109 320	—	—	198 353	10 234	4 205
2 - Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations									
Participations				1 349	16 736	52 058			—
Total du portefeuille-titres au 31 décembre 1973				110 669					

PORTEFEUILLE-TITRES DU CETELEM AU 31 DÉCEMBRE

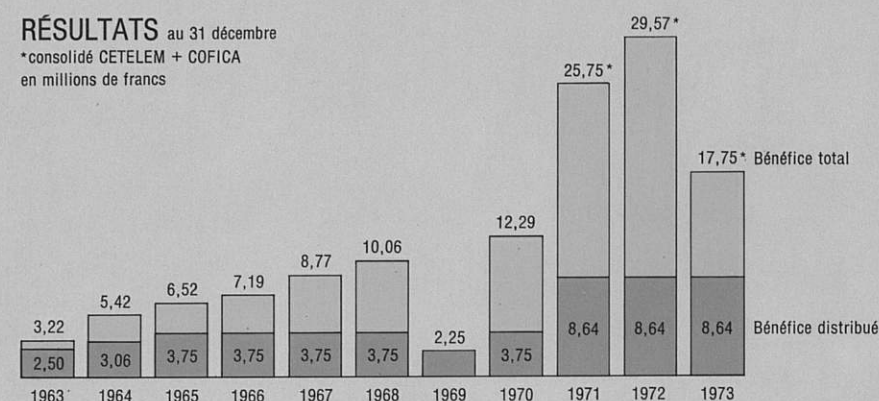
	Nombre de titres détenus	% du capital	Valeur d'inventaire
1 - Société filiale			
Cofica	1 681 854	97,08	109 320 520,00
2 - Autres valeurs françaises			
Société Civile Immobilière des Établissements Financiers	1 435	6,11	114 800,00
Gestion Service	2 998	29,98	449 800,00
Presbourg Lapérouse	2 000	20,00	200 000,00
Cardif	1 000	1,00	119 800,00
3 - Valeurs diverses étrangères			355 391,39
4 - Divers			
Titres ou parts dont la valeur d'inventaire est inférieure à F 100 000 par catégorie de titres ou de participations			108 540,74
Valeur d'inventaire au 31 décembre 1973			110 668 852,13
Sociétés immobilières			
Diverses S.C.I. et S.A.I. inscrites au poste "immobilisations" du bilan			9 065 823,96

NOMBRE D'ACTIONS au 31 décembre

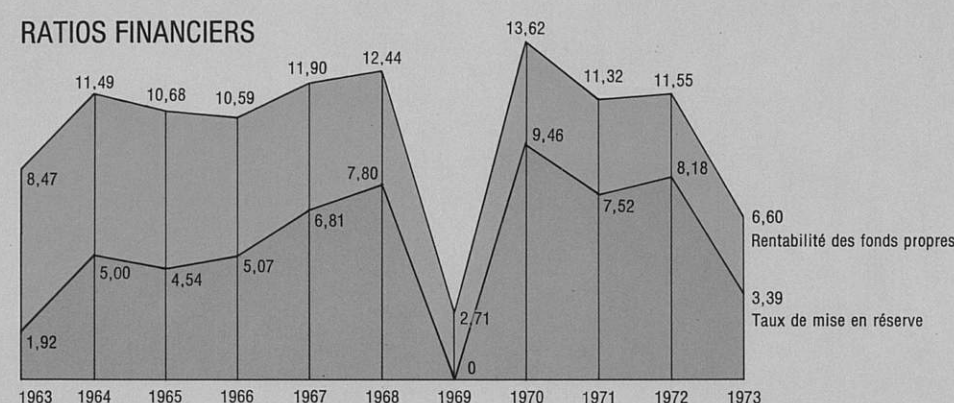


RÉSULTATS au 31 décembre

*consolidé CETELEM + COFICA
en millions de francs

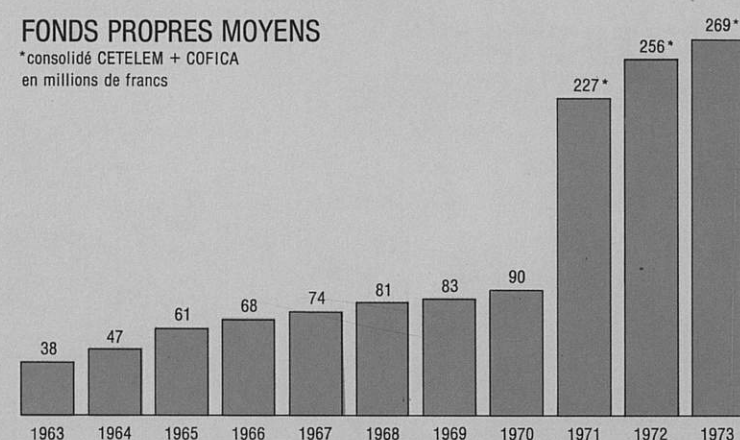


RATIOS FINANCIERS

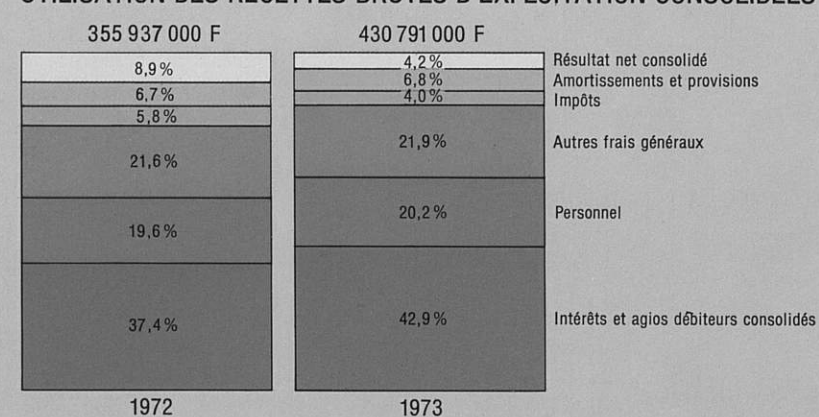


FONDS PROPRES MOYENS

*consolidé CETELEM + COFICA
en millions de francs



UTILISATION DES RECETTES BRUTES D'EXPLOITATION CONSOLIDÉES



BILAN CONSOLIDÉ CETEM-COFICA

après répartition

(en milliers de francs)

ACTIF	1972	1973	PASSIF	1972	1973
Caisse, C.C.P., Banques	50 175	57 743	Banques	65 018	50 969
Crédits à la clientèle	2 315 368	2 556 838	Comptes d'ordre et créditeurs divers	369 351	409 778
Comptes d'ordre et débiteurs divers	82 518	99 089	Emprunts et mobilisation	1 816 325	2 054 295
Titres de participations	5 365	6 990	Fonds propres :		
Immobilisations d'exploitation	65 333	71 385	— fonds propres du Cetelem	251 700	254 624
			— plus-values de consolidation	12 695	18 533
			— parts des tiers dans les fonds propres de Cofica	3 670	3 846
	2 518 759	2 792 045		2 518 759	2 792 045

RÉSULTATS CONSOLIDÉS CETEM-COFICA

	1972 (en milliers de francs)	1973 (en milliers de francs)
Recettes brutes par société		
Cetelem	199 385	239 545
Cofica	153 516	188 440
Solde des pertes et profits sur exercice antérieur ou à caractère spécial	3 036	2 806
Revenu du portefeuille-titres du Cetelem	—	4 205
Total des recettes	355 937	434 996
déduction des dividendes reçus de Cofica (afférents à l'exercice précédent)	—	4 205
	355 937	430 791
Plus-values à long terme de l'exercice	(+ 159)	(+ 39)
Intérêts et agios débiteurs consolidés	133 216	184 693
Produit brut d'exploitation	222 721	246 098
Frais de personnel	68 316	86 786
Charges fiscales d'exploitation	11 903	13 376
Autres frais généraux	65 016	80 864
	145 235	181 026
Bénéfice brut	77 486	65 072
Intéressement	1 292	1 536
Dotation aux amortissements et provisions pour risques reconnus	24 088	27 162
Provision pour intéressement	1 540	1 460
Impôt sur les sociétés	20 554	16 855
	47 474	47 013
Résultat net consolidé Cetelem-Cofica	30 012 (+ 54)	18 059 (+ 33)
Bénéfice net consolidé intéressant le Cetelem	29 566	17 751
(+ plus-values à long terme ou exonérées)	(+ 54)	(+ 33)
Résultats ramenés à une action (francs)		
Bénéfice net consolidé	28,52	17,12

RÉSOLUTIONS

première résolution

L'Assemblée Générale approuve les rapports du Conseil d'Administration et de MM. les Commissaires aux Comptes sur l'exercice 1973 ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes de cet exercice.

deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve la répartition du bénéfice disponible telle qu'elle est proposée par le Conseil d'Administration, conformément à l'article 59 des statuts.

Le dividende, fixé à F 8 par action, assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de F 4, sera mis en distribution à partir du 1^{er} juillet.

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, l'Assemblée constate que les dividendes nets distribués au titre des trois exercices précédents, ainsi que les crédits d'impôts correspondants, ont été :

- au titre de l'exercice 1970, de F 8 et F 4 par action;
- au titre de l'exercice 1971, de F 8 et F 4 par action;
- au titre de l'exercice 1972, de F 8 et F 4 par action.

troisième résolution

L'Assemblée Générale donne au Conseil d'Administration quitus de sa gestion pour l'exercice 1973.

quatrième résolution

L'Assemblée Générale réélit, comme Administrateur, pour une durée de six ans, M. Jean Griffon du Bellay, dont le mandat vient à expiration à la date de la présente Assemblée.

Conformément aux dispositions de l'article 26 des statuts, le mandat de M. Jean Griffon du Bellay viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en 1980 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1979.

cinquième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination aux fonctions d'Administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 20 février 1974, de M. Boris Mera, en remplacement de M. Jacques de Fouchier, démissionnaire.

Cette désignation valant pour la période restant à courir du mandat de M. Jacques de Fouchier, et conformément à l'article 26 des statuts, le mandat de M. Boris Mera viendra à expiration avec l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 1976 appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice 1975.

sixième résolution

L'Assemblée Générale nomme aux fonctions d'Administrateur M. Henri Duhamel en remplacement de M. Henry Davezac, décédé.

Cette désignation valant pour la période restant à courir du mandat de M. Henry Davezac, et conformément à l'article 26 des statuts, le mandat de M. Henri Duhamel viendra à expiration avec l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 1977 appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice 1976.

septième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination aux fonctions de Censeur, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 10 avril 1973, de M. Louis de Chastellux, en remplacement de M. Robert Labbé, démissionnaire.

Cette désignation valant pour la période restant à courir du mandat de M. Robert Labbé, et conformément à l'article 33 des statuts, le mandat de M. Louis de Chastellux viendra à expiration avec l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 1975 appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice 1974.

huitième résolution

L'Assemblée Générale réélit, comme Censeur, pour une durée de six ans, M. Alfred Cornet, dont le mandat vient à expiration à la date de la présente Assemblée.

Conformément aux dispositions de l'article 33 des statuts, le mandat de M. Alfred Cornet viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en 1980 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1979.

neuvième résolution

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial de MM. les Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 et approuve les opérations mentionnées à ce rapport.

dixième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités conformément à la loi.



compagnie bancaire ■.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

Il est devenu coutumier, en vous présentant le rapport de votre Conseil d'Administration, d'affirmer que l'année écoulée a revêtu un caractère exceptionnel. Ce fut le cas de l'année 1972 durant laquelle l'économie avait connu une très forte expansion et le secteur du crédit aux particuliers s'était trouvé profondément modifié en raison de la diffusion massive des prêts personnels par les grandes banques de dépôts.

Tel vient d'être également le cas de 1973, année au cours de laquelle a été mis en place un dispositif d'encadrement du crédit dont la sévérité s'est trouvée progressivement accrue, de telle sorte que votre Société Cetelem et sa filiale Cofica ont dû freiner leur activité.

Ainsi, à un premier semestre au cours duquel les normes autorisées ont permis un accroissement satisfaisant du chiffre d'affaires, a succédé un second semestre durant lequel, s'étant attachés dans le cadre du Groupe de la Compagnie Bancaire à respecter strictement les plafonds autorisés, le Cetelem et Cofica ont dû réduire sensiblement le volume des prêts distribués par leurs soins. En conséquence, sur l'ensemble de l'année, la progression du montant des crédits distribués ne s'établit qu'à + 3 % par rapport à 1972. Ainsi donc, comme cela s'est déjà produit à plusieurs reprises, à une période de fort développement succède une période de stabilisation, voire de régression si l'on prend en considération un taux élevé d'augmentation des prix.

Dans le domaine du refinancement, après une hausse sensible enregistrée fin 1972 et au cours du premier semestre de 1973, les taux pratiqués sur les différents marchés de l'argent se sont accrus durant le deuxième semestre dans des proportions jusqu'alors inconnues (le dispositif d'encadrement du crédit n'est d'ailleurs pas étranger à cette tension sur les taux, les réserves obligatoires à constituer auprès de la Banque de

France étant venues accroître la demande de capitaux et donc accentuer la tendance à la hausse).

Parallèlement, en application des dispositions de la loi sur les prêts d'argent qui indexe ceux-ci sur le taux des obligations, les barèmes appliqués aux clients n'ont pas été augmentés dans des proportions analogues, enregistrant même dans le premier semestre de 1973 une baisse par rapport à 1972. De ce fait, les marges financières de vos deux Sociétés se sont progressivement rétrécies tout au long de l'année et n'ont pas permis de dégager un profit net d'exploitation au cours du dernier trimestre.

Toutes les comparaisons que nous pouvons faire aisément avec des établissements faisant notre métier, aussi bien en France qu'à l'étranger, nous autorisent à considérer notre gestion comme particulièrement saine, économique et efficace : le résultat, paradoxal, que nous avons connu au cours de ce dernier trimestre, fait bien ressortir que nos marges financières n'ont rien d'excessif et que nos barèmes, dont le niveau a pu cependant être critiqué, sont bien calculés au plus juste. S'il est vrai qu'exprimées en taux effectif global, les conditions faites aux clients peuvent apparaître très élevées, il n'en est pas moins vrai que ce « taux tout compris » prête à confusion, puisqu'il ajoute à des frais financiers destinés à couvrir les charges du refinancement le coût des prestations de service attachées au type de crédit que nous distribuons. Celui-ci se caractérise, en effet, par un montant unitaire peu élevé, une masse considérable de dossiers à gérer (1 560 000 en 1973), un rythme mensuel de remboursement (16 millions de mensualités encaissées en 1973), de telle sorte que les seuls intérêts de l'argent prêté ne représentent qu'une part le plus souvent minoritaire du coût des opérations.

Ainsi donc, pour 1973, les profits résultant de la seule exploitation du Cetelem marquent un recul par rapport à 1972. Toutefois, en raison des dividendes perçus de Cofica au titre des

résultats d'exploitation de 1972, le bénéfice publié au bilan du Cetelem permettra de maintenir le montant des dividendes à 8 % du capital : nous nous conformons ainsi à la ligne de conduite que nous nous sommes tracée en matière de distribution de dividende qui est de faire en sorte que nos actionnaires reçoivent un revenu régulier, quels que soient les à-coups inévitables que la conjoncture impose à l'évolution des profits de nos établissements.

Les résultats de Cofica affectés eux aussi par la détérioration des marges restent néanmoins satisfaisants et confirment le succès de l'effort entrepris par cette Société pour redresser sa situation générale. La recommandation du Ministère des Finances a conduit Cofica à n'augmenter que de 5 % le montant des dividendes distribués alors que ses résultats d'exploitation auraient permis une augmentation plus importante.

Les perspectives pour 1974 comportent évidemment des incertitudes. Le développement du chiffre d'affaires reste dépendant des décisions qui seront prises par les autorités en matière d'encadrement du crédit ; mais déjà une certaine relance se fait jour avec, d'une part, l'assouplissement de la réglementation en matière de financement des véhicules d'occasion et, d'autre part, l'élargissement de 11 % en mars, à 13 % en juin, du taux maximum de progression autorisé des encours. Au 31 mars, le montant des crédits distribués atteint l'objectif que nous nous sommes fixé.

Le renforcement de l'assiette financière de vos Sociétés, achevé en 1972 par la hausse du taux de réescompte au taux client, facilitera le rétablissement des résultats. Ainsi, en dépit d'un environnement économique plein d'aléas, le Cetelem et Cofica devraient pouvoir retrouver fin 1974 un rythme bénéficiaire satisfaisant, après deux semestres, le second de 1973 et le premier de 1974, particulièrement affectés par la hausse des taux.

Cette période d'incertitude conjoncturelle a conduit vos Sociétés à envisager d'élargir leur domaine d'activité. Cofica, afin de se dégager progressivement de sa spécialisation dans le secteur automobile sur lequel les restrictions énergétiques sont les plus pressantes, étudie la mise en place de nouvelles méthodes de distribution du crédit déjà utilisées par le Cetelem. Celui-ci, de son côté, entreprend la distribution de contrats d'assurance-vie pour le compte de Cardif, Compagnie d'assurance créée par la Compagnie Bancaire.

Ces diversifications de l'activité de vos Sociétés constituent un atout supplémentaire dont elles disposent pour confirmer leur rôle dans la gestion du budget des ménages.

Les difficultés rencontrées au cours de l'année écoulée ont été surmontées avec l'appui de l'ensemble des membres du personnel de Cetelem et de Cofica dont la collaboration efficace et confiante a permis le renforcement et l'adaptation de vos Sociétés aux conditions de son environnement. Je tiens à l'en remercier en votre nom.